



Montreuil, le 07 avril 2020

COVID-19

NOS CHEMINOTS SOIGNANTS ONT AUSSI BESOIN DE MOYENS !

Dans ce contexte de crise sanitaire, les cheminots des Services Médicaux se retrouvent sur le devant de la scène.

Pourtant, les moyens qui leur sont alloués en la période sont insuffisants. La CGT interpelle la Direction des Services Médicaux en ce sens et fait des propositions responsables.

Depuis le 17 mars, une grande partie de nos médecins généralistes sont réquisitionnés par les hôpitaux, et notamment les Services d'Urgence, afin de faire face à l'afflux croissant de personnes infectées par le coronavirus.

Alors que les professionnels de santé se retrouvent confrontés à une situation sanitaire inédite, nous devons également mobiliser nos moyens pour faire face à cette crise dans l'entreprise.

Dès la première semaine de confinement, la CGT des cheminots a demandé à la Direction de SA SNCF et du GPU que les médecins du travail ou médecins spécialistes assurent des permanences dans nos cabinets, et pas uniquement dans les Centres Médicaux Régionaux.

La CGT a également rappelé que TOUS les cheminots doivent y avoir accès, quel que soit le contrat de travail (CP, RHO254, alternant, CDD,...).

Deux semaines après notre demande, un décret du Gouvernement, paru dans la nuit du 1^{er} au 2 avril, autorise les médecins du travail à pratiquer des actes de médecine généraliste (consultation, arrêt de travail, ordonnance, ...).

La CGT en a immédiatement informé la Direction, sachant que cela rendait tout à fait réalisable la proposition que nous portions depuis le début.

La CGT a de nouveau interpellé la Direction de SA SNCF à ce sujet lors de la Téléconférence du vendredi 03 avril.

A ce jour, les cabinets médicaux SNCF sont enfin ouverts aux cheminots contractuels.

Il aura fallu une crise sanitaire pour que la Direction accède à une revendication que la CGT porte depuis plusieurs années.

Cependant, l'information officielle est restée interne aux cabinets médicaux, sans parvenir aux cheminots patients. La Direction des Services Médicaux prend cette mesure de manière temporaire en la corrélant exclusivement au COVID-19 et refuse de l'écrire et de la communiquer aux cheminots. Craindrait-elle qu'avec la CGT, les cheminots réclament le maintien définitif de cette mesure ?



La Fédération CGT exhorte la Direction de la SA SNCF et des Services Médicaux à se concentrer sur la santé des cheminots plutôt que sur des considérations idéologiques et les finances !

L'énergie que la direction dépense à tenter d'imposer des repos ou des congés pour donner suite aux ordonnances COVID-19, à refuser les congés supplémentaires (CS) pour garde d'enfants, sera bien plus utile mise au service de leur information, de leur prise en charge médicale et de leur protection sanitaire !

La Fédération CGT des cheminots exige :

- La réouverture de l'ensemble des cabinets médicaux dans les territoires ;
- L'organisation de permanences dans chacun d'eux avec l'ensemble des personnels de santé ;
- L'attribution prioritaire de matériel de protection sanitaire à l'ensemble des personnels de santé dans les cabinets de région et périphériques ;
- Une communication large et massive en direction des cheminots quant à :
 - La possibilité de consulter avec un médecin de soin ou du travail SNCF ;
 - L'accès de la médecine de soin aux agents du RHO254 ;
- L'attribution des moyens nécessaires aux médecins du travail pour pratiquer les actes de médecine générale (CERFA, organisation du travail dans les cabinets, ...).

Enfin, à la condition que ses revendications soient préalablement satisfaites, la Fédération CGT des cheminots considère également que nos Services Médicaux et nos laboratoires peuvent contribuer à augmenter le nombre de tests de dépistage réalisés en complément des hôpitaux, des centres médicaux et des laboratoires privés, aujourd'hui débordés. Dans un premier temps, ils pourraient notamment effectuer ceux des cheminots toujours en production sur le terrain.

La Fédération CGT propose :

- La réalisation des tests de dépistage dans nos cabinets médicaux, en proximité, par les infirmier-e-s et médecins du travail et généralistes et l'acheminement vers nos laboratoires, ou le cas échéant vers d'autres laboratoires.
- La possibilité pour nos laboratoires de réaliser des analyses de sérologie COVID-19 ;
- L'approvisionnement, dès aujourd'hui, du matériel médical nécessaire à leur réalisation et analyse (Tubes-Sachets-Glacières) ;

Mises en œuvre, les mesures demandées par la Fédération CGT des cheminots amélioreraient considérablement le dispositif de protection et de prise en charge des agents déjà mis en place (masques, gel, lingettes, ...), ainsi que la limitation de la propagation de la pandémie. Elles seraient pour la direction une réponse efficace et adaptée faite à son obligation de garantir la sécurité de ses salariés et de préserver leur intégrité physique et morale.

Elles sont, à ce titre, urgentes et nécessaires !

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS SERA EXTRÊMEMENT ATTENTIVE QUANT AUX CHOIX OPÉRÉS PAR LA DIRECTION SNCF.

NOTRE SANTÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE !